



INNOVEZ, VOTEZ SUD-CGT !

PLUS FORTS ENSEMBLE !



Les salariés ne votent pas bleu, orange ou vert. Ils préfèrent **l'unité syndicale**. Nous la mettons en pratique.

Les syndicats SUD et CGT ont décidé de se présenter en liste commune sous le titre « **SUD-CGT** ». **Notre but est de dépasser les clivages syndicaux** et d'avancer des revendications communes dans l'unique intérêt des salariés.

PLUS FORTS ENSEMBLE : POUR VOS SALAIRES.

Les salariés sont ceux qui font vivre l'entreprise, ils doivent être **TOUS** reconnus. Nous exigeons des salaires décents. Nous défendons en priorité les rémunérations cotisées qui pérennisent nos systèmes de protection sociale (maladie, chômage, retraite).

Aujourd'hui, les jeunes ne sont plus autant attirés par notre entreprise. Nous demandons une revalorisation, en priorité, des bas salaires et notamment des salaires d'embauche. **La défense de votre pouvoir d'achat est notre priorité.**

Concrètement, en fin d'année 2018, SUD et CGT ont été les seuls à interroger directement les salariés avant d'interpeller la direction sur la « **Prime pouvoir d'achat** ».

PLUS FORTS ENSEMBLE : POUR VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Vos métiers changent et sont en pleine mutation. Elus de terrain, nous vivons et connaissons vos conditions de travail.

Notre **incontournable** est la défense de **l'équilibre vie professionnelle/vie privée** par des horaires raisonnés, du temps partiel choisi, de la mobilité non imposée ou du télétravail maîtrisé.

Concrètement, nous avons demandé et obtenu la simplification de la déclaration des heures supplémentaires en instaurant un suivi de celles-ci (SUD).

Nous avons également réalisé une enquête sur les conditions de travail (CGT) fin 2017 (260 réponses).

Nous continuerons à vous interroger sur vos conditions de travail, notamment lors des projets de réorganisation (horaires, coopérations, automatisation des tâches,...)

Pour maîtriser l'effet de ces changements, la solution passe par un véritable dialogue social permanent et de qualité avec la Direction.

PLUS FORTS ENSEMBLE : POUR PESER DANS LES NEGOCIATIONS.

Nous sommes présents et actifs lors des négociations d'entreprise. Nous sommes indépendants et exigeants vis-à-vis de la Direction.

Nous ne nous contentons pas d'avaliser les projets de la Direction mais nous sommes force de proposition et défendons pied à pied nos justes revendications. C'est notre ADN.

Nous sommes signataires de plusieurs accords.

Nous ne signons que les bons accords, ceux qui ont vraiment du sens pour les salariés, pas les accords d'intention qui n'obligent pas la direction.

PLUS FORTS ENSEMBLE : DANS LA GESTION DES OEUVRES SOCIALES DU CSE.

Nous sommes attachés à pérenniser notre régime de mutuelle santé et prévoyance et à en revoir les conditions de tarification.

Concrètement, nous ferons pression pour une participation plus importante de l'employeur.

Nous demandons l'élargissement du prix unique à toutes nos installations CE pour juillet et août.

PLUS FORTS ENSEMBLE : POUR REPRESENTER TOUS LES SALARIES.

Vos candidats de terrain sont issus des 3 départements, des 3 sites siège et de l'ensemble du réseau.

Nous sommes avant tout des salariés présents dans nos agences et nos services.

Nous faisons les mêmes métiers que vous, nous connaissons vos problématiques et nous continuerons à être disponibles pour les remonter régulièrement à la Direction.

PLUS FORTS ENSEMBLE : POUR DES ÉLUS IMPLIQUÉS, EFFICACES ET COMPÉTENTS.

Les responsables SUD et CGT sont fortement impliqués dans la vie des instances. Vos représentants s'investissent et continueront, dans le cadre du Comité Social et Economique (CSE) à défendre vos intérêts.

Nous avons une pratique importante de la défense individuelle des salariés dans et hors de l'entreprise. Nous avons l'expérience des négociations nationales et 3 d'entre nous sont juges des prud'hommes.



**Dans un monde qui change,
l'unité syndicale,
pour être plus forts ensemble.**

**INNOVEZ ,
VOTEZ SUD-CGT !**



PLUS FORTS ENSEMBLE INNOVEZ, VOTEZ SUD-CGT



37 Collègues s'engagent pour vous



Accord électoral de la liste « SUD-CGT »

La loi sur la représentativité prévoit, en cas de liste commune, une information à l'ensemble des salariés, ainsi qu'auprès de la Direction et des autres organisations syndicales sur la répartition des suffrages entre les 2 organisations. Nous avons donc décidé de l'accord suivant :

Article 1 : La liste « SUD-CGT » fait 20% et plus des suffrages ; la répartition se fait à parts égales. Les 2 organisations, SUD et CGT, sont représentatives.

Article 2 : La liste « SUD-CGT » fait de 10% à moins de 20 % des suffrages ; Le syndicat SUD est représentatif avec 10 % plus 1 voix, et le syndicat CGT est non représentatif avec le pourcentage restant moins une voix. (Exemple : la liste fait 15,40 %, SUD est représentatif avec 10% plus une voix, la CGT est non-représentative avec 5,40 % moins une voix).

Article 3 : La liste « SUD-CGT » fait moins de 10 % ; la répartition se fait à parts égales. Aucune des deux organisations n'est représentative.